

Règlement du jeu des Séries « rhonealpes.tv »

Le COMITE REGIONAL DU TOURISME DE LA REGION RHONE-ALPES (ci-après l'Organisateur), association loi 1901 ayant son siège social 8 rue Montrochet – 69002 Lyon, organise à compter du 13 juillet 2015 et jusqu'au 11 janvier 2016, sur son site www.rhonealpes.tv un jeu sans obligation d'achat, qui se déroule en 24 périodes dénommées ci-après "sessions", dont les dates sont précisées dans l'article 2

Article 1 : Conditions de participation

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de l'Organisateur et les membres de leur famille, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

Le jeu est limité à une participation par personne et par Session (définie ci-après). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Les achats ou les échanges de votes ne sont pas autorisés. En cas de non-respect de ces règles, le participant contrevenant sera immédiatement éliminé.

Pour respecter l'équité de chance entre tous les participants, l'Organisateur peut, à tout moment du jeu, vérifier, l'identité des participants. A ce titre, elle se réserve le droit de leur demander un justificatif d'identité et/ou d'adresse postale. Les participations entachées de fraudes ou sous une identité non justifiée seront immédiatement annulées.

Toute participation au jeu incomplète, envoyée en dehors des dates de jeu visées ci-après ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant au présent règlement sera éliminé du tirage et/ou privé de son gain, le cas échéant.

Article 2 : Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, le participant doit se rendre sur le site www.rhonealpes.tv, cliquer sur la case « Je vote pour cette vidéo », disponible sur les vidéos éligibles au sein des trois séries thématiques suivantes :

- Série Secret de Musée
- Série La Belle Expérience
- Série Voyage Gourmand

Le participant devra indiquer dans le formulaire prévu à cet effet son adresse e-mail et valider sa participation en acceptant le présent règlement de jeu.

Dans le cadre de chacune des trois séries, huit vidéos seront successivement éligibles aux votes pendant trois semaines chacune. Chaque période d'éligibilité aux votes d'une vidéo pendant trois semaines est appelée une « Session ». Il sera donc proposé 24 Sessions au total. Chaque participant est autorisé à jouer une fois dans chaque Session.

Les dates d'ouverture (à 9 heures) et de fermeture (à 9 heures) des Sessions ainsi que les dates des tirages au sort de chacune d'entre elles sont les suivantes :

SERIE SECRET DE MUSEE	Ouverture	Fermeture	Tirage au sort
Musée des Confluences, Lyon	13/07/2015	02/08/2015	10/08/2015
Musée de la Grande Chartreuse	03/08/2015	23/08/2015	31/08/2015
Caverne du Pont d'Arc	24/08/2015	13/09/2015	21/09/2015
CCSTI La Turbine, Cran Gevrier	14/09/2015	04/10/2015	12/10/2015
Monastère de Brou, Bourg-en-Bresse	05/10/2015	25/10/2015	02/11/2015
Musée gallo-romain, St-Romain-en Gal	26/10/2015	15/11/2015	23/11/2015
Musée des Beaux-arts, Valence	16/11/2015	06/12/2015	14/12/2015
Musée d'art moderne, St-Etienne	07/12/2015	28/12/2015	04/01/2016

SERIE LA BELLE EXPERIENCE	Ouverture	Fermeture	Tirage au sort
Obut	20/07/2015	09/08/2015	17/08/2015
Fermob	10/08/2015	30/08/2015	07/09/2015
Evian	31/08/2015	20/09/2015	28/09/2015
Melvita	21/09/2015	11/10/2015	19/10/2015
Vélo'v	12/10/2015	01/11/2015	09/11/2015
Opinel	02/11/2015	22/11/2015	30/11/2015
Revol	23/11/2015	13/12/2015	21/12/2015
Petzi	14/12/2015	04/01/2016	11/01/2016

SERIE VOYAGE GOURMAND	Ouverture	Fermeture	Tirage au sort
Beaufort	27/07/2015	16/08/2015	24/08/2015
Quenelles	17/08/2015	06/09/2015	17/09/2015
Reblochon	07/09/2015	27/09/2015	05/10/2015
Pommes	28/09/2015	18/10/2015	26/10/2015
Noix	19/10/2015	08/11/2015	16/11/2015
Châtaignes	09/11/2015	29/11/2015	07/12/2015
Raviole	30/11/2015	20/12/2015	28/12/2015
Volaille	21/12/2015	11/01/2016	18/01/2016

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le nom/thème des vidéos et/ou les dates sans préavis, dans les conditions prévues à l'article 7 du présent règlement.

Article 3 : Tirage au sort

A chacune des dates visées au sein des tableaux ci-avant, un gagnant sera tiré au sort pour chaque Session parmi tous les participants valablement inscrits à la Session correspondante.

Le tirage au sort sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou un de ses associés, et désignera le gagnant de ladite Session. La date de chaque tirage au sort pourront être notamment décalées

Le gagnant de chaque Session sera informé de son gain par un e-mail au sein duquel il lui sera demandé en retour de communiquer son adresse postale. Le lot remporté ou le/les document(s) de réservation du lot remporté lui sera/seront envoyé(s) par voie postale à l'adresse ainsi communiquée, par lettre recommandée ou colis suivi avec avis de réception. En l'absence de réponse à l'e-mail d'annonce du gain dans les 30 jours calendaires suivant son envoi, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui demeurera acquis à l'Organisateur, qui pourra le remettre en jeu.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile postal. Toutes fausses informations d'identité ou d'adresse postale entraînent la nullité de la participation au jeu et donc l'annulation du gain le cas échéant.

Article 4 : Lots

1. SERIE SECRET DE MUSEE

Session Musée des Confluences, le lot est composé de :

- 1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. au Best Western Hôtel Charlemagne**** à Lyon - valeur estimative : 124€ TTC
- 2 entrées adulte au Musée des Confluences - valeur estimative : 33€ TTC
- 2 Lyon City'card - valeur estimative : 84€ TTC

2. SERIE LA BELLE EXPERIENCE

Session Obut, le lot est composé de :

- 1 nuit en Gîtes de France 3 épis, gîte de Monsieur et Madame Giraud à Merle-Lagneicq - valeur estimative : 75€ TTC
- 1 repas pour 2 pers. (hors boissons) au restaurant Carré Pétanque à St-Bonnet-le-Château - Valeur estimative : 60€ TTC.
- 1 repas pour 2 pers. (hors boissons) à l'auberge de la Forge à St-Hilaire-Cusson-la-Valmitte - Valeur estimative : 38.80€ TTC.
- 1 repas pour 2 pers. (hors boissons) au restaurant Le Dolmen à Luriecq - Valeur estimative : 42€ TTC.
- 2 jeux de boules Obut de la collection Tadoo - valeur estimative : 80€ TTC

3. SERIE VOYAGE GOURMAND

Session Beaufort, le lot est composé de :

- 1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. dans un hôtel** à Arêches-Beaufort, un repas tradition pour 2 personnes (hors boissons) - Valeur estimative : 180€ TTC
- Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente.

Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai de 30 jours suivant la réception par nos services de l'adresse postale du gagnant.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs nom, prénom, et ville de résidence au sein de toute communication et manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné et ce, pour une durée maximale de 1 an à compter de la remise du lot.

Les lots non réclamés en instance postale au-delà de 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront définitivement perdus pour le participant et demeureront acquis à l'Organisateur, qui pourra les remettre en jeu. Les gagnants renoncent à réclamer à l'Organisateur tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 5 : Remboursement des frais de participation

Les frais engagés pour la participation au jeu via internet seront remboursés sur demande écrite adressée exclusivement par courrier postal à :

Comité du Tourisme de Rhône-Alpes
Jeu des Séries rhonealpes.tv
8 rue Montrochet – 69002 Lyon

Aucune demande de remboursement envoyée par email ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement doit être adressée au plus tard dans les 30 jours suivant la date de participation au jeu.

Le remboursement s'effectue sur la base du débours réel engagé par le participant pour s'être connecté au site durant le temps nécessaire à la formalisation de sa participation (ne pouvant excéder 5 mn), sous réserve (i) que le participant a utilisé une connexion internet facturée au temps ou au débit réellement consommé et (ii) que le participant est en mesure d'apporter la preuve du coût réel de la connexion grâce à une facture détaillée à ses nom et adresse.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier postal à l'adresse ci-dessus, obligatoirement accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du participant, d'un RIB au nom du participant et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant date, heure et coût de la connexion. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Les frais de photocopie seront remboursés sur la base de 0.05 euro l'unité sur justificatif.

Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu, par session et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet de

manière générale et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire ou spécifiquement engagé aux fins de participation au jeu.

Article 6 : Données personnelles

La participation à ce jeu donnera lieu à l'établissement par l'Organisateur d'un fichier automatisé enregistrant les données renseignées par le participant sur le formulaire de participation. Ce fichier a pour destination exclusive de permettre la gestion du jeu et l'attribution des lots.

Les informations collectées dans le cadre du jeu pourront être utilisés à des fins de prospection commerciale par l'Organisateur et/ou ses partenaires sous réserve de l'obtention préalable de l'accord du participant via la case à cocher présente sur le formulaire de participation au jeu. Tous les participants disposent en application de la loi Informatique et Libertés d'un droit d'accès ou de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être envoyée à l'Organisateur à l'adresse précisée en entête du présent règlement.

Article 7 : Dépôt du Règlement / Modification

Le présent règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe - 78000 Versailles. Il est disponible gratuitement (timbre remboursé au tarif lettre) sur demande par courrier, en écrivant à l'adresse précisé en préambule de ce présent règlement.

Le présent règlement est consultable à l'adresse www.rhonealpes.tv et il est systématiquement proposé à la lecture pour acceptation via un hyperlien disponible sur le formulaire de participation.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié dans le formulaire de participation au jeu à l'adresse www.rhonealpes.tv

Chaque avenant sera enregistré via www.reglement.net, à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, dépositaire du règlement avant sa publication en ligne. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

Article 8 : Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents tels que désignés par le Code de Procédure Civile.

AVENANT N°1

Lots des sessions 2

1. SERIE SECRET DE MUSEE

Session « MUSEE DE LA GRANDE CHARTREUSE », 3 au 23 août 2015, le lot est composé de : 1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. en chambre d'hôte à St-Pierre-de-Chartreuse - Valeur estimative : 60€ TTC.

2 visites guidées du Musée de la Grande Chartreuse, 2 repas pique-nique de la Ferme de Brévardière, une bouteille de Chartreuse Verte avec un service de verres, ouvrages sur les Chartreux et sur le Musée de la Grande Chartreuse - Valeur estimative : 100€ TTC.

2. SERIE LA BELLE EXPERIENCE

Session « FERMOB », 10 au 30 août 2015, le lot est composé de :

1 nuit + petit déjeuner + diner pour 2 pers., chambre d'hôte « De l'Ain à l'Autre », St-Trivier-sur-Moignans - Valeur estimative : 115€ TTC.

1 location vélo d'une journée offerte pour une location vélo d'une journée achetée, auprès de Cyclo'Dombes - Valeur estimative : 12€ TTC.

2 entrées aux Jardins Aquatiques à St-Didier-sur-Chalaronne - Valeur estimative : 11.40€ TTC.

2 chaises bistro Fermob - Valeur estimative : 114.40€ TTC.

3. SERIE VOYAGE GOURMAND

Session « QUENELLES », du 17 août au 6 septembre 2015, le lot est composé de :

1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. au Collège Hôtel, Lyon - Valeur estimative : 130€ TTC.

1 repas pour 2 pers. au restaurant Daniel et Denise à Lyon - Valeur estimative : 100€ TTC.

2 Lyon City'card - Valeur estimative : 84€ TTC.

Règlement du jeu des Séries « rhonealpes.tv »

AVENANT N°2

Lots des sessions 3

1. SERIE SECRET DE MUSEE

- Session « CAVERNE DU PONT D'ARC », 24 août au 14 septembre 2015, le lot est composé de :
2 jours/1 nuit en demi-pension pour 2 pers. en hébergement de charme à proximité de la Vallon Pont d'Arc - Valeur estimative : 200€ TTC.
2 entrées à la Caverne du Pont d'Arc – Valeur estimative : 26€ TTC.

2. SERIE LA BELLE EXPERIENCE

- Session « EVIAN », 31 août au 21 septembre 2015, le lot est composé de :
1 nuit + petit déjeuner pour 2 pers. en hôtel*** à Evian, 1 dîner pour 2 pers. dans un restaurant en bord de lac + 1 aller/retour pour 2 personnes Evian/Lausanne en bateau – Valeur estimative 260€ TTC.

3. SERIE VOYAGE GOURMAND

- Session « REBLOCHON », du 7 au 28 septembre 2015, le lot est composé de :
1 nuit + petit-déjeuner pour 2 pers. en hôtel*** au Grand Bornand – Valeur estimative 200€ TTC.
1 dîner pour 2 pers. dans un restaurant comptant parmi les meilleures tables du Grand-Bornand, à choisir à la carte à hauteur d'une enveloppe de 200€ TTC pour deux.